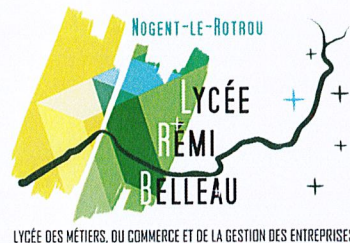




**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Service Intendance
Bureau A5
Affaire suivie par :
Nathalie MAUDEMAIN
Tél : 02 36 85 50 92
Nathalie.maudemain@ac-orleans-tours.fr

33 rue Bretonnerie
28400 Nogent le Rotrou

Nogent le Rotrou, le 3 janvier 2023

Le Proviseur
aux
Parents d'élèves

Objet : Annulation prélèvement automatique en 2023

Madame, Monsieur,

Vous avez opté pour le prélèvement automatique afin de régler les frais scolaires de votre (vos) enfant(s) pour l'année scolaire 2022-2023.

Suite à un changement de logiciel comptable au 1^{er} janvier 2023, le prélèvement automatique mis en place ne pourra être reconduit pour les 2 prochains trimestres (Janvier/Mars et Avril/Juillet 2023).

Par conséquent, **à réception des avis des sommes à payer** que vous recevrez courant janvier et avril 2023, vous aurez la possibilité de régler selon les modalités suivantes :

- par télépaiement (***moyen que nous vous recommandons vivement***),
procédure EduConnect : <https://teleservices.education.gouv.fr>
- par virement bancaire sur le compte **Trésor public du Lycée Rémi Belleau**
FR76 1007 1280 0000 0010 0030 930 – BIC : TRPUFRP1
- par chèque bancaire à l'ordre de **l'Agent comptable du Lycée Rémi Belleau**
- en espèces au bureau Intendance

Le service d'intendance reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Conscient de la gêne occasionnée, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Nicolas SIBENALER
Proviseur

